



COMITÉ DE BASSIN

RÉUNION DU 13 OCTOBRE 2015

DÉLIBÉRATION N° 2015/16 : ADOPTION DE LA MISE À JOUR DES SDAGE RHIN ET MEUSE

Le Comité de bassin Rhin-Meuse,

- Vu la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau,
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.212-1, L.212-2, L.213-8, L.331-3 et L.333-1,
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.212-6 à R.212-18, R.331-14, R.333-15 et R.436-48,
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles D.213-17 à D.213-29,
- Vu les délibérations n° 2014/22 du 17 octobre 2014 adoptant le projet de mise à jour des SDAGE (2016-2021) et n° 2014/28 du 5 décembre 2014 adoptant les compléments et ajustements à ce projet avant engagement de la consultation du public et des assemblées,
- Considérant les résultats de la consultation publique organisée du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015,
- Considérant les avis émis dans le cadre des consultations organisées en 2015,
- Vu le rapport de présentation du Directeur général de l'Agence de l'eau, Secrétaire du Comité de bassin,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

d'adopter définitivement la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhin et Meuse, dans les tomes 1, 2, 3, 4, 5, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 18 et 20 de ces schémas.

ARTICLE 2 :

de déléguer à la Commission « Planification », après examen lors de sa séance du 27 octobre 2015, l'adoption des dernières mises à jour :

- des documents annexes : tomes 6 et 7 (*annexes cartographiques*) ;
- et des documents d'accompagnement :
 - tomes 8 et 9 (*présentation synthétique de la gestion de l'eau et inventaire des émissions polluantes*), y compris l'adoption de la mise à jour du registre des zones protégées,
 - tomes 13 et 14 (*résumé des programmes de surveillance*),
 - et tome 19 (*synthèse des méthodes et critères servant à évaluer l'état chimique et les tendances à la hausse*) ;
- en lui demandant de rendre compte de cette adoption à l'occasion de la réunion du Comité de bassin du 27 novembre 2015.

Le Secrétaire
du Comité de bassin,



Paul MICHELET

Le Président
du Comité de bassin,



Claude GAILLARD